

Un frontalier allemand en télétravail perd-il ses allocations familiales luxembourgeoises ?

Réponse courte

Non, le frontalier allemand en télétravail ne perd pas ses **allocations familiales** luxembourgeoises tant qu'il reste affilié à la sécurité sociale luxembourgeoise (**teletravail inférieur à 49 %****). Le Luxembourg verse les allocations familiales au salarié affilié, en complément éventuel des allocations allemandes selon les règles de coordination européennes. Si le dépassement du seuil entraîne un basculement vers le régime allemand, le droit aux allocations familiales luxembourgeoises est perdu et le régime allemand (Kindergeld) s'applique à titre principal.

Définition

Les **allocations familiales** luxembourgeoises sont versées par la Caisse pour l'avenir des enfants (CAE) à tout salarié affilié à la sécurité sociale du Luxembourg, y compris les frontaliers. Le **Kindergeld** est l'équivalent allemand. Les règles de coordination européennes (Règlement 883/2004) déterminent quel État est compétent à titre principal pour le versement.

Conditions d'exercice

L'impact sur les allocations familiales dépend de l'affiliation :

Situation	Allocations familiales
Affiliation LU maintenue (< 49 %)	Allocations familiales luxembourgeoises versées par la CAE
Complément différentiel	Si le montant LU est supérieur au Kindergeld DE, le Luxembourg verse un complément
Basculement vers DE (>= 49 %)	Kindergeld allemand à titre principal, perte des allocations LU
Deux parents actifs	Règles de priorité : l'État de résidence de l'enfant est prioritaire
Retroactivite	Le basculement d'affiliation entraîne une régularisation rétroactive des allocations

Modalités pratiques

Les points d'attention sont les suivants :

Element	Detail
Maintien de l'affiliation	S'assurer que le teletravail reste sous le seuil de 49 %
Declaration CAE	Informar la CAE de tout changement de situation professionnelle
Complement differentiel	Verifier le calcul du complement si les deux parents sont actifs dans des pays differents
Basculement	En cas de depassement, contacter la Familienkasse allemande pour les nouvelles demarches
Delais	Prevoir un delai de traitement de plusieurs mois en cas de changement de regime

Pratiques et recommandations

Informar le salarie frontalier des lors la signature de l'avenant de télétravail des consequences d'un depassement du seuil sur ses allocations familiales. **Integrer** le suivi des allocations familiales dans l'analyse globale des impacts du teletravail transfrontalier sur les droits sociaux. **Documenter** la situation familiale du salarie (enfants, conjoint actif, pays de residence) pour anticiper les regles de priorite applicables. **Orienter** le salarie vers la CAE et, le cas echeant, la Familienkasse allemande pour toute question relative a ses droits.

Cadre juridique

Le cadre legal applicable est le suivant :

Reference	Objet
Reglement (CE) 883/2004, art. 67-69	Coordination des prestations familiales
Accord-cadre europeen du 1er juillet 2023	Seuil de 49 % pour le teletravail transfrontalier
Art. <u>L.312-1</u> du Code du travail	Cadre general du teletravail
Loi modifiee du 23 juillet 2016	Allocations familiales luxembourgeoises
Reglement (CE) 987/2009	Modalites d'application des regles de coordination

La difference entre les montants luxembourgeois et allemands peut etre significative. Un basculement d'affiliation entraine une perte financiere directe pour le salarie, ce qui en fait un argument fort pour le respect des seuils de teletravail.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.